

DOCument d'OBjectifs (DOCOB)

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE

N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR7200737 « Le Boudouyssou »



Sommaire

1- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200737 « LE BOUDOUYSSOU »	3
2- REMERCIEMENTS	4
3- INTRODUCTION GENERALE	5
4- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	6
5- FICHE D'IDENTITE DU SITE	7
6. DIAGNOSTICS SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE	9
6.1- Données administratives	9
6.2- Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	11
6.3- Données abiotiques générales	20
6.4- Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	26
6.5- Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	27
6.6- espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	31
7- SYNTHESE GENERALE	38
8- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	39
8.1 Principaux facteurs limitants pour la biodiversité	39
8.2 - Synthèse découlant de la définition des objectifs	42
9. PROGRAMME D' ACTIONS	43
9.1 Modalités générales d'application des mesures	43
9.2 Mesures proposées	44
9.3 Synthèse des objectifs et des actions	45
10- BIBLIOGRAPHIE	48

1- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200737 « LE BOUDOUYSSOU »

Maître d'ouvrage

Direction Départementale des Territoires du Lot et Garonne : Madame Lemozy

Structure porteuse

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL) : Madame DULKA

Opérateur

Office National des Forêts

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Quentin Giry

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Quentin Giry ; Paul Tourneur ; Philippe Douin

Contribution / Synthèse / Relecture : Quentin Giry

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2012) : Quentin Giry

Cartographie des habitats forestiers (2012) : Quentin Giry

Inventaire de groupes taxonomiques (2012) : Philippe Douin et Quentin Giry pour l'ONF et la FDAAPPMA 47

Crédits photographiques (couverture)

Office National des Forêts, 2012, Point de vue.

Référence à utiliser

Site Natura 2000 "Le Boudouyssou", GiryQ., Bordeaux, 2014.

2- REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

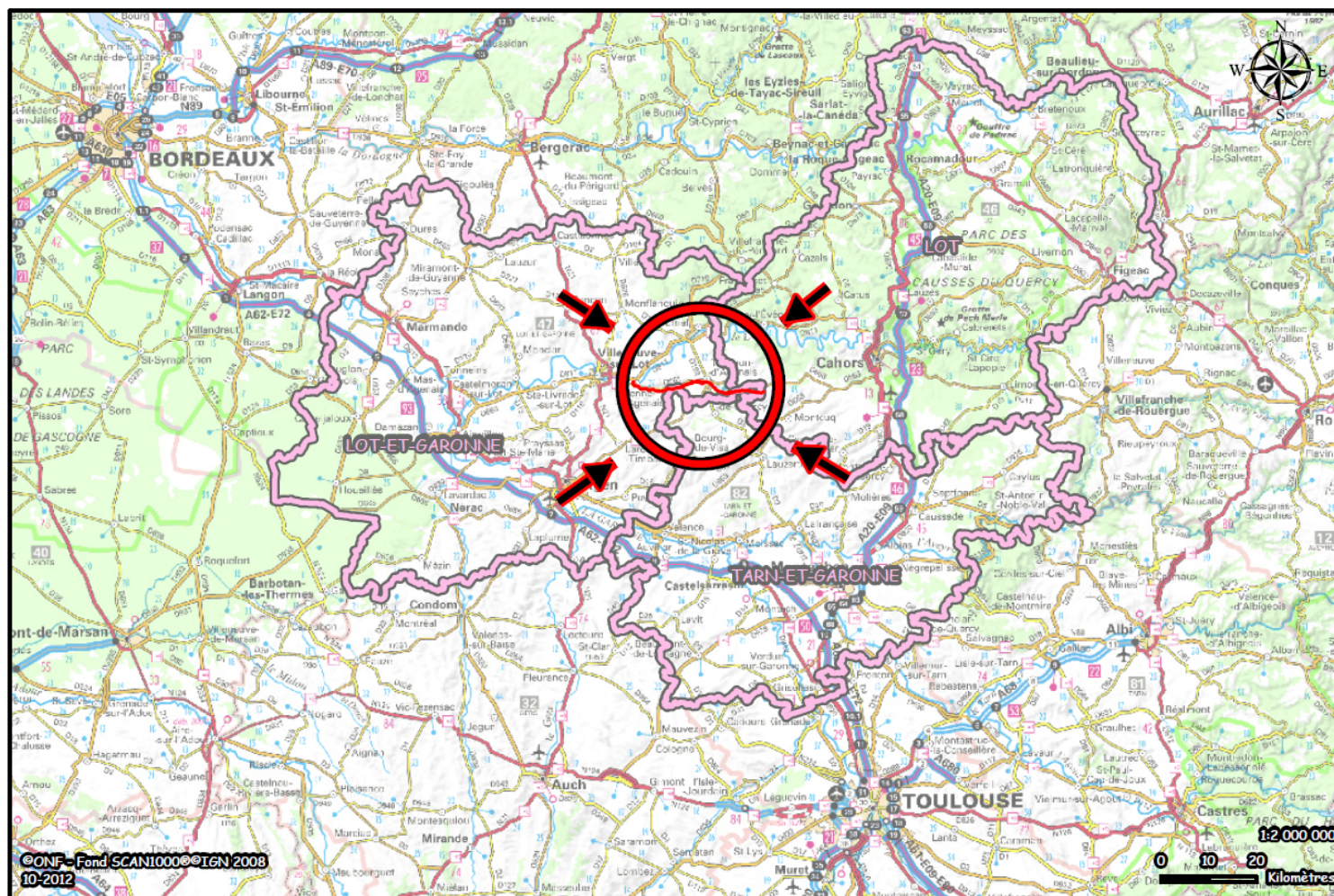
Communes et opérateurs	Collectivités territoriales	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Saux ;Belmontet (46) ; Valeilles ; Montaigu-de-quercy (82) ;Courbiac ; Anthé ; Cazideroque ; Tournon d'Agenais ; Dausse et Penne-d'Agenais (47) -Office National des Forêts - FDAAPPMA 47	Conseils Régionaux : Aquitaine et Midi-Pyrénées Conseils Généraux : Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne Les membres des communautés de communes -du Tournonnais -du canton de Penne d'Agenais -du Canton de Montcuq -Montaigu et Quercy, Pays de serres Autres Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique des vallées du Boudouyssou et de la Tancanne	Préfectures Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne ONF (Agence LNA) ONCFS Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne ONEMA Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne Agence de l'Eau Adour Garonne	CBN Sud Atlantique CRPF Aquitaine Syndicat des propriétaires forestiers privés Fédérations de Pêche Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne Fédérations de Chasse Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne SEPANLOG CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot	Chambres d'Agriculture Lot et Garonne ; Lot ; Tarn et Garonne CEN Aquitaine Groupe Chiroptère Aquitaine Comité Départemental du Tourisme Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs

3- INTRODUCTION GENERALE

L'Office National des Forêts a été retenu comme opérateur du site Natura 2000 du Boudouyssou. Le travail de l'opérateur consiste à proposer des mesures de suivis et de gestions à travers un document d'objectifs.

La première étape consiste à dresser un état des lieux de ce site. Celui-ci doit tenir compte des caractéristiques de la zone d'étude, en termes d'activités humaines, de spécificités géographique et topographique et de caractéristiques climatique et hydrographique. Des inventaires naturalistes sont également réalisés pour lister les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou autres espèces patrimoniales.

L'ONF s'est chargé des inventaires concernant les habitats, les chiroptères, les insectes et le Vison. La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Lot et Garonne (FDAAPPMA 47) a réalisé les inventaires concernant les milieux aquatiques et les espèces qui y sont associées. Le présent document dresse un bilan de ces inventaires et analyse l'intérêt écologique de ce site.



4- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27000 sites pour les deux directives** (2011) pour environ 96 millions d'hectares dont 20 millions d'hectares de territoires marins. Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites. Ces sites recouvrent 12,55 % de** surface terrestre soit 6.9millions d'hectares. Au total, c'est 9000 communes qui sont concernées et 15 millions d'habitants. On compte 207 sites marins pour 4,1 millions d'hectares. Ce qui correspond à 500 communes (58% des communes littorales).

Natura 2000 dans la région Aquitaine et Midi Pyrénées.

La variété des habitats et des espèces que l'on peut rencontrer en Aquitaine, a conduit à la désignation de 167 sites au titre de Natura 2000 (Directive Habitats et Directive Oiseaux), variant d'un hectare à 60000 ha. Ces sites concernent des milieux très différents : cours d'eau, coteaux secs, dunes, zones humides, massifs et vallées de montagne, forêts, milieux marins, cavités et grottes. La région Midi Pyrénées en compte 126.

5- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Le Boudouyssou

Date de transmission de la SIC: 30/04/2002

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7200737

Localisation du site Natura 2000 : régions Aquitaine et Midi Pyrénées, Départements du Lot et Garonne, du Lot et du Tarn et Garonne.

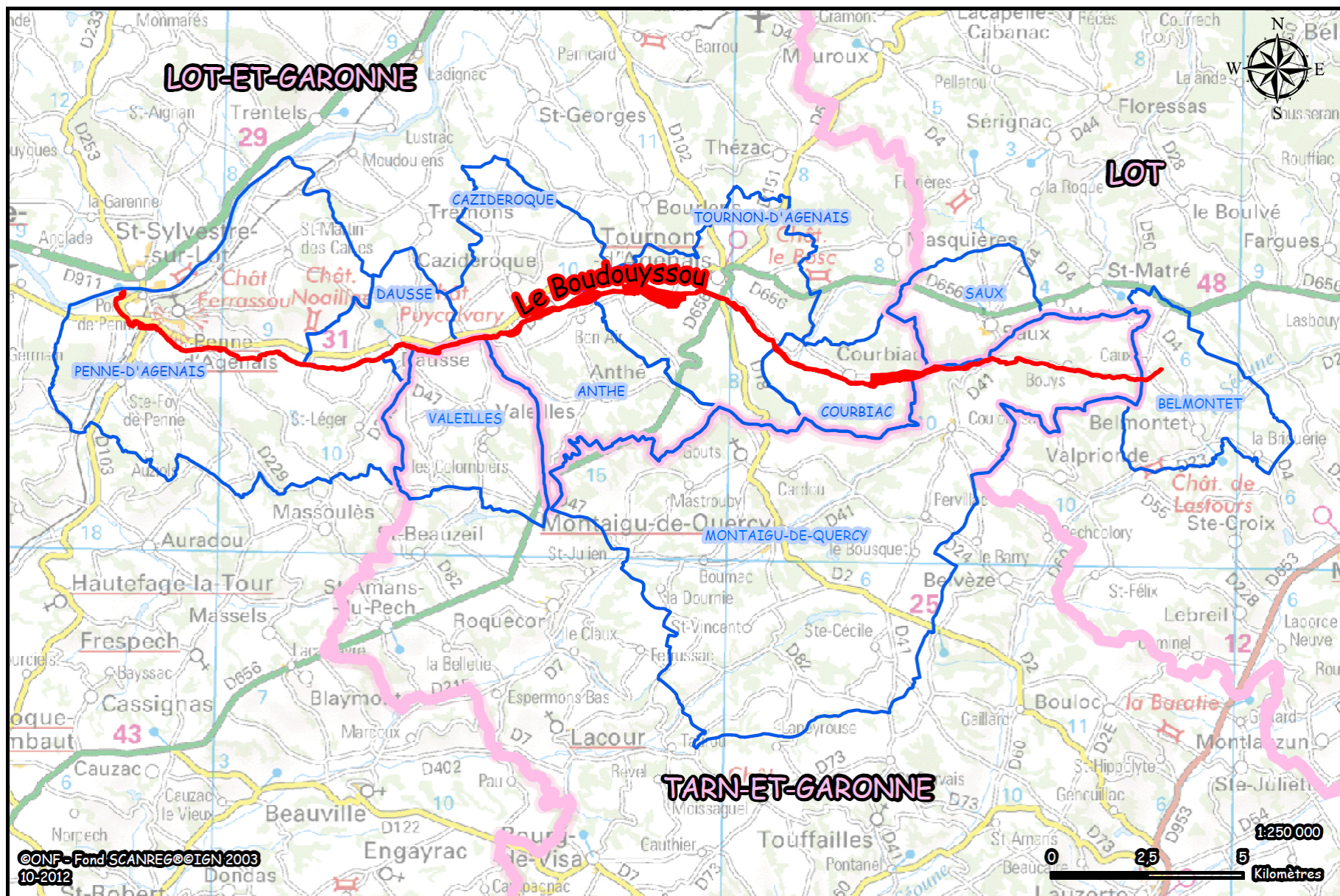
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 236ha

Structure porteuse : Direction Départementale des Territoires du Lot et Garonne.

Opérateur : Office National des Forêts

Prestataires techniques : Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Lot et Garonne.

Le site du « Boudouyssou » est désigné au titre de la Directive « Habitats », il s'étend sur trois départements et deux régions administratives, sur environ 236ha au niveau d'une vallée agricole, dominée par les grandes cultures (blé, maïs, tournesol...). Il est entourée de collines calcaires, classées en site Natura 2000 pour sa flore et ses milieux ouverts xérophyles (pelouses calcaires).



6. DIAGNOSTICS SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

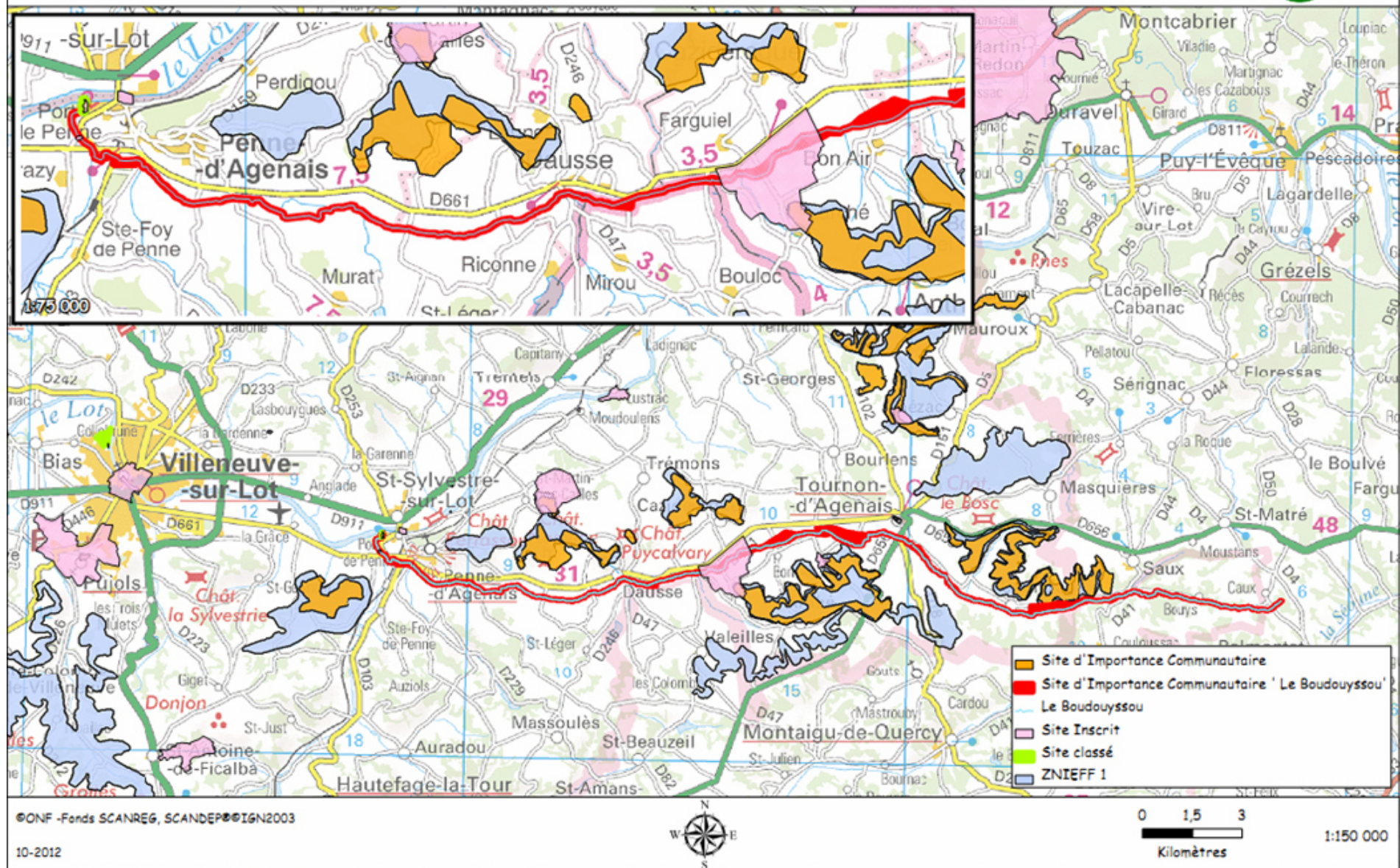
6.1- DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Régions	Aquitaine et Midi Pyrénées		GEOPORTAIL
Départements	Lot et Garonne, Lot et du Tarn et Garonne		
Communes	- Lot : Saux ; Belmontet - Tarn et Garonne : Valeilles ; Montaigu-de-quercy - Lot et Garonne : Courbiac ; Anthé ; Cazideroque ; Tournon d’Agenais ; Dausse et Penne-d’Agenais		
Habitants	6268 habitants sur l’ensemble du site		
Site Natura 2000	1178,35 ha	FR7200733 : Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes (à proximité)	DREAL
	235,72 ha	FR7200737 : Le Boudouyssou (le site concerné par ce DOCOB)	
ZNIEFF Type 1 (à proximité)	454,96 ha	720012900 : Plateau de Lascrozes	MNHN
	234,25 ha	720012958 : Pechs de Penne d'Agenais	
	106,44 ha	720012960 : Plateau de Saint-Michel	
	996,27 ha	720012961 : Bois de Garroussel	
	426,63ha	720012962 : Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac	
Sites classés	2532m2	Saut du Boudouyssou	DREAL
Sites inscrits	5254m2	Moulin de Payssel, pont du XVIII ème et leurs abords	
	9677m2	Plan d’eau du Boudouyssou	
	1586205m2	Site de Sainte Foy	

SYNTHESE

Excepté la présence d'un site classé et de trois sites inscrits, sans enjeu vis à vis du site Natura 2000 du Boudouyssou, aucun périmètre de protection d'espaces naturels n'existe. En revanche, plusieurs périmètres de ZNIEFF de type 1 sont à proximité du site. Cf. carte en page suivante.

Carte des aires protégées sur le site de 'Le Boudouyssou'



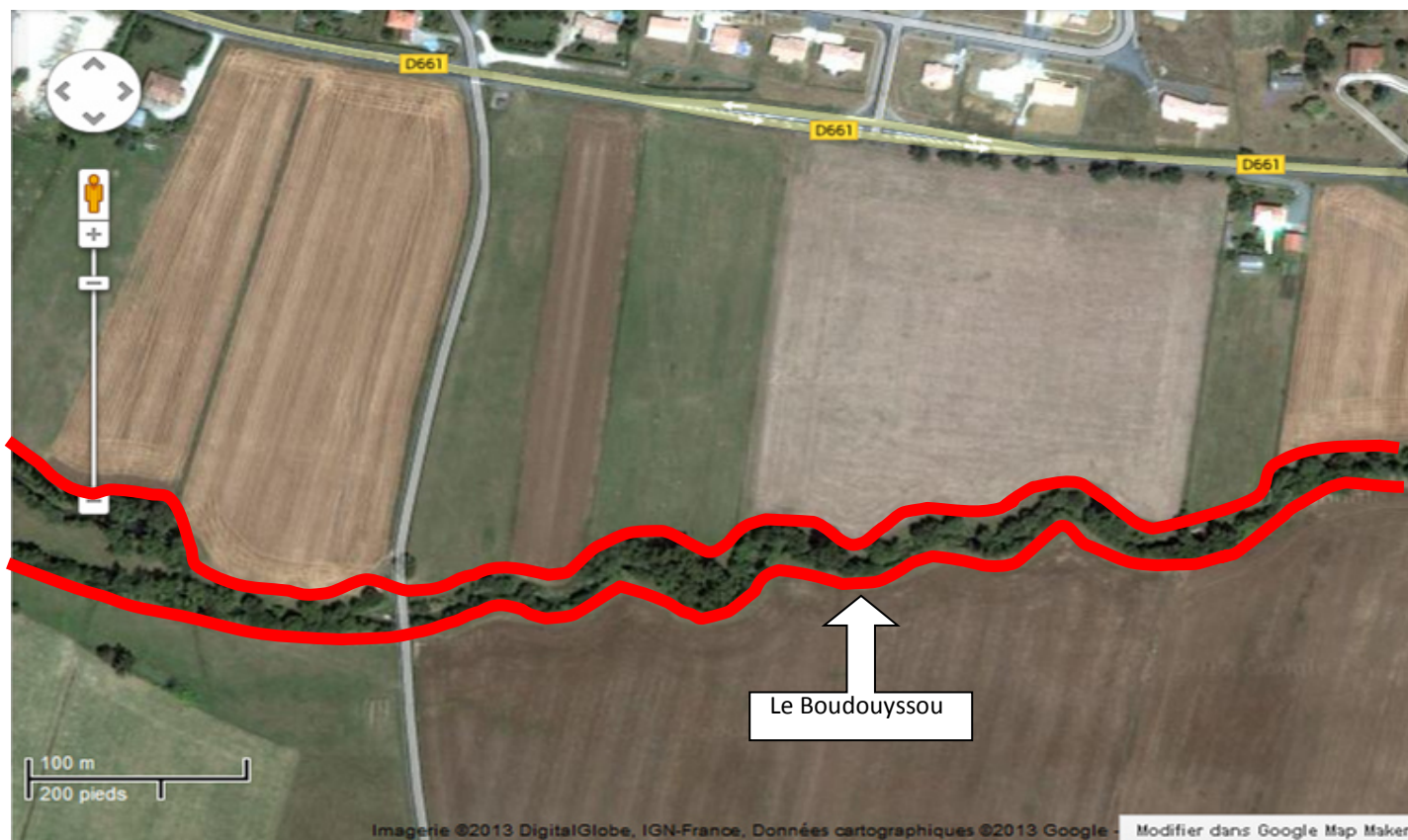
6.2- DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données
Agriculture	62% de la surface 146,32 ha	Le maraîchage et les cultures céréalières ont remplacé les bocages et les ripisylves. Ces pratiques sont peu compatibles avec la préservation du site Natura 2000. Les pompages, le curage des fossés et la destruction des ripisylves ont des impacts significatifs sur la qualité des milieux.	ONF
Activité sylvicole	Présence de quelques peupleraies en périphérie du site	L'activité sylvicole est peu représentée sur le site. L'essentiel du bois est utilisé en bois de chauffage par les propriétaires.	
Urbanisation	Habitat diffus	Des maisons et des moulins_(impliquant la présence de 35 seuils) entourés de parcs arborés sont situés sur le site. Ces milieux sont fortement anthropisés (plantes ornementales, tonte régulière des pelouses...) et donc fortement dégradés.	
Activité cynégétique	Présente sur le site	Pas d'impact sur les espèces d'intérêt communautaire qui ne sont pas au niveau de ce site, des espèces chassables.	
Pêche	Présente sur le site	La pression de pêche existe sur le site. Le prélèvement de poissons chats et d'écrevisses de Louisiane ne peut qu'être bénéfique au milieu aquatique.	
Tourisme	Lac de Ferrié	Quelques aménagements sont prévus au niveau du Lac de Ferrié.	
Syndicat de rivière	SMAV Lot 47	Au travers de la Commission géographique du Boudouyssou et de la Tancanne, il réalise des travaux d'entretien des cours d'eau chaque année.	



Éléments d'analyse sur le paysage du Boudouyssou :

La pression de l'agriculture intensive marque les abords de la rivière du Boudouyssou et se caractérise par la présence de pompages, par la création de retenues d'eau, par le curage systématique des fossés, par une linéarisation du cours d'eau et par la destruction des ripisylves (voir photos). Les habitats et les espèces sont fortement impactés par ces pratiques. Aujourd'hui, l'anthropisation massive des milieux explique la disparition de certaines espèces ou milieux d'intérêt communautaire (cf. annexes inventaires de la Fédération de pêche). Au travers d'une étude cartographique, nous avons tenté de qualifier l'atteinte portée aux paysages. L'analyse des orthophotographies nous a permis d'identifier le type de milieux (prairie, forêt, lande....).



Vous trouverez ci-dessous la présentation des cartographies montrant d'une part le périmètre N2000 sur la zone (en jaune), puis une cartographie de la zone sans périmètre pour pouvoir apprécier les habitats qui s'y trouvent. Les habitats qui nous intéressent sont situés en dehors du cours d'eau et de sa périphérie immédiate.

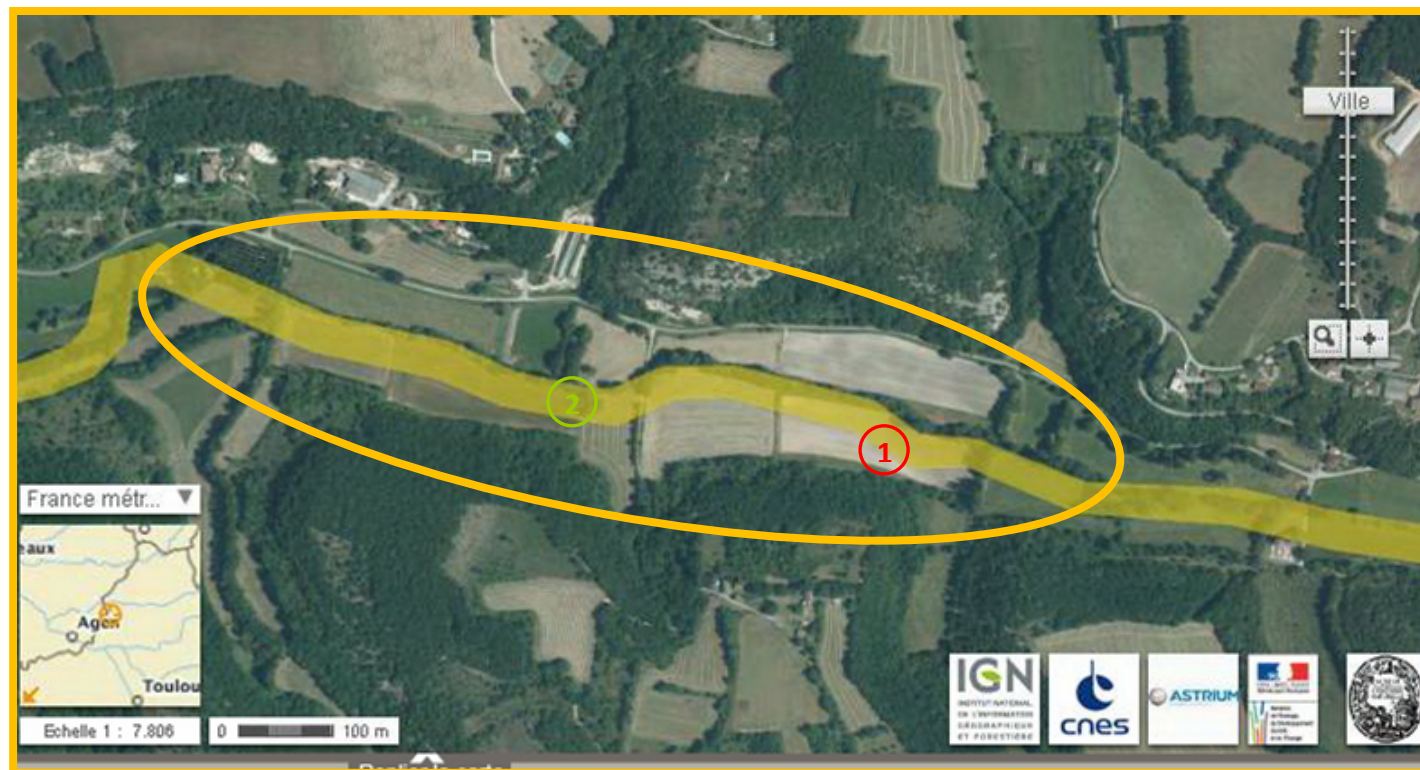
Pour bien les appréhender, nous proposons une série de cartes qui s'appuie sur les habitats les plus visibles d'Est en Ouest.

Ces deux premières cartes illustrent la source du Boudouyssou au niveau de la commune de Belmontet. Comme nous pouvons le constater, le site Natura 2000 est représenté sous forme d'une longue bande jaune, étroite. Il apparaît que ce ruisseau serpente au milieu de terres cultivées, marquées par la présence de blé.

La photo ci-dessous atteste de la présence de blé présent des deux côtés du Boudouyssou, à ce niveau. L'intérêt écologique de la zone est faible



Sur les cartographies ci-dessous, le périmètre du site reste très proche du ruisseau du Boudouyssou (cas le plus fréquemment rencontré). Cet exemple va donc nous permettre d'illustrer divers aspects qui se répètent sur l'ensemble des 35,5km que parcourent le Boudouyssou.

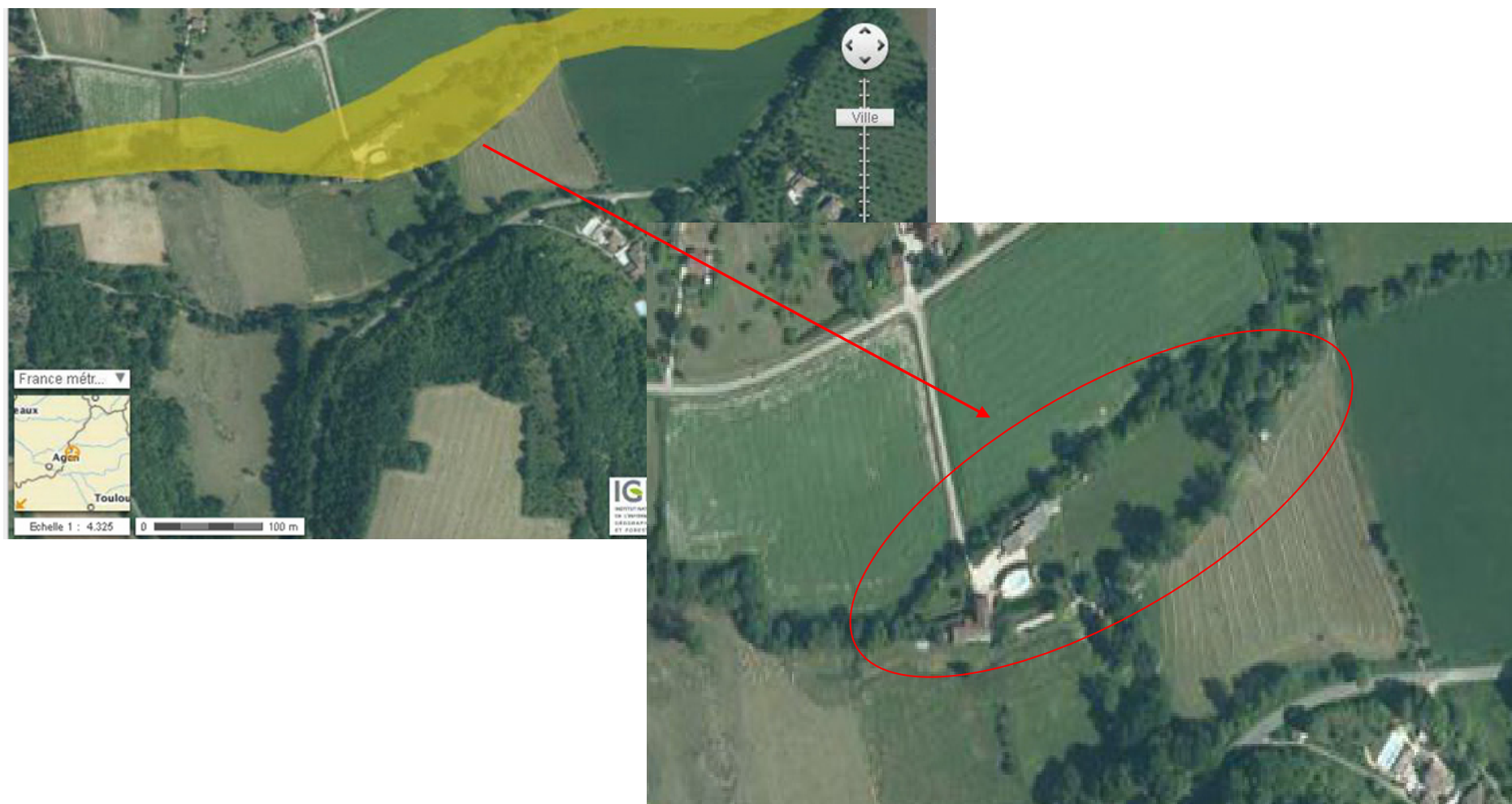


Plusieurs observations peuvent être faites :

- ① Comme la cartographie a été réalisée à grande échelle, les contours du site ne sont pas précis et ne collent pas à la réalité terrain. Au lieu d'inclure l'ensemble du ruisseau et sa ripisylve à forte valeur patrimoniale, le site s'en éloigne un peu et englobe des terres agricoles (ici du blé).
- ② Les terres incluses dans le site, de part et d'autres du ruisseau, sont essentiellement des terres agricoles sans qualité environnementale (pas d'habitat naturel). Les quelques prairies qui pourraient subsister sont sur-pâturées ou valorisées pour leurs qualités fourragères (plantation de luzerne) telles que l'illustrent les photos suivantes :



Par la suite, les cartographies montrent toutes les zones pour lesquelles le périmètre du site est élargi.



Cas n°1 : Le périmètre du site Natura 2000 s'élargit au niveau d'une propriété (bâtiments avec piscine), englobant par la même occasion, le jardin ornemental et les terres agricoles qui y sont associées. L'intérêt écologique sur cette zone reste relatif.

Cas n°2 : Le périmètre du site s'élargit au niveau de zones cultivées de façon intensive, laissant peu de place pour les habitats naturels. Les zones claires sont des champs de blés et les zones vertes sont essentiellement des zones de maïs ou tournesol (en majorité) et quelques zones de maraîchage ou tabac (moins de 5%). Une série de photos en page suivante.





Tournesol



Blé



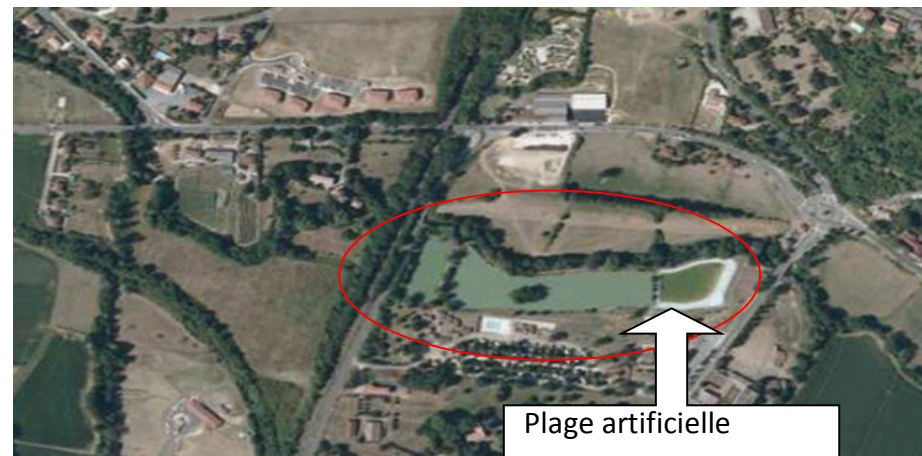
Tabac (peu répandu)



Maïs

Les photos ci-dessus attestent de l'absence d'habitat naturel dès lors que l'on s'éloigne du ruisseau et de sa ripisylve, lorsque celle-ci est présente.

Pour finir, les deux dernières cartographies montrent la présence de retenues artificielles servant de base de loisirs ou de retenues pour irriguer les cultures.



L'intérêt de ces zones dans un périmètre Natura 2000 reste à démontrer. La fédération de pêche donne son point de vue dans son rapport. Etant donné que les agriculteurs utilisent une partie de l'eau qui servirait à alimenter les nappes, le ruisseau ou les zones humides connexes, il apparaît que ces zones ont un intérêt limité.

Dès lors qu'un habitat est trop fortement modifié ou artificialisé, il devient impossible de le rapprocher d'un habitat naturel. Les efforts consentis pour lui redonner une certaine naturalité seraient tels qu'ils nécessiteraient une parfaite adhésion des acteurs locaux et des moyens financiers et humains considérables. Toutefois, la diminution de surface serait telle que le site passerait de 230 à 50 ha, c'est pourquoi en accord avec l'administration, le choix est fait de conserver le périmètre d'origine afin d'envisager la restauration de certains milieux.

Commission géographique du Boudouyssou et de la Tancanne (Smaplot4) :

Le syndicat du Boudouyssou et de la Tancanne regroupait jusqu'à 2013 les communes présentes sur le Bassin versant du Boudouyssou et de son principal affluent, la Tancanne. Il intégrait des communes du département limitrophe, le Tarn et Garonne (Valeilles notamment). Aujourd'hui, c'est le smavlot47 qui exerce la compétence rivière, et le pilotage des opérations sur le Boudouyssou est assuré par une commission géographique spécifique.

Le smavlot47 réalise des travaux d'entretien des cours d'eau chaque année. Il mène en parallèle une réflexion sur la réactualisation de son programme d'entretien et sur les problèmes d'inondation auxquels le territoire est confronté périodiquement.

Dans le cadre du DOCOB, cette structure va être un acteur très important dans la restauration du site et notamment au travers d'actions de sensibilisation des habitants.

6.3- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

a) Le bassin versant du Boudouyssou

Le Boudouyssou est un affluent rive gauche du Lot dont la majeure partie du bassin versant se trouve dans le Lot-et-Garonne. La partie amont traverse le Tarn-et-Garonne et les premières sources se trouvent dans le département du Lot. Ce bassin se trouve aux confins occidentaux des Causses du Quercy, marqués par l'omniprésence de substrats calcaires et la faible profondeur des sols. Voici quelques données générales permettant de caractériser ce cours d'eau.

Source : Commune de Belmontet (46) à 260 m d'altitude.

Confluence : Avec le Lot en rive gauche à Penne d'Agenais (47) à 50 m d'altitude

Longueur : 35.5 km

Statut : Non domanial

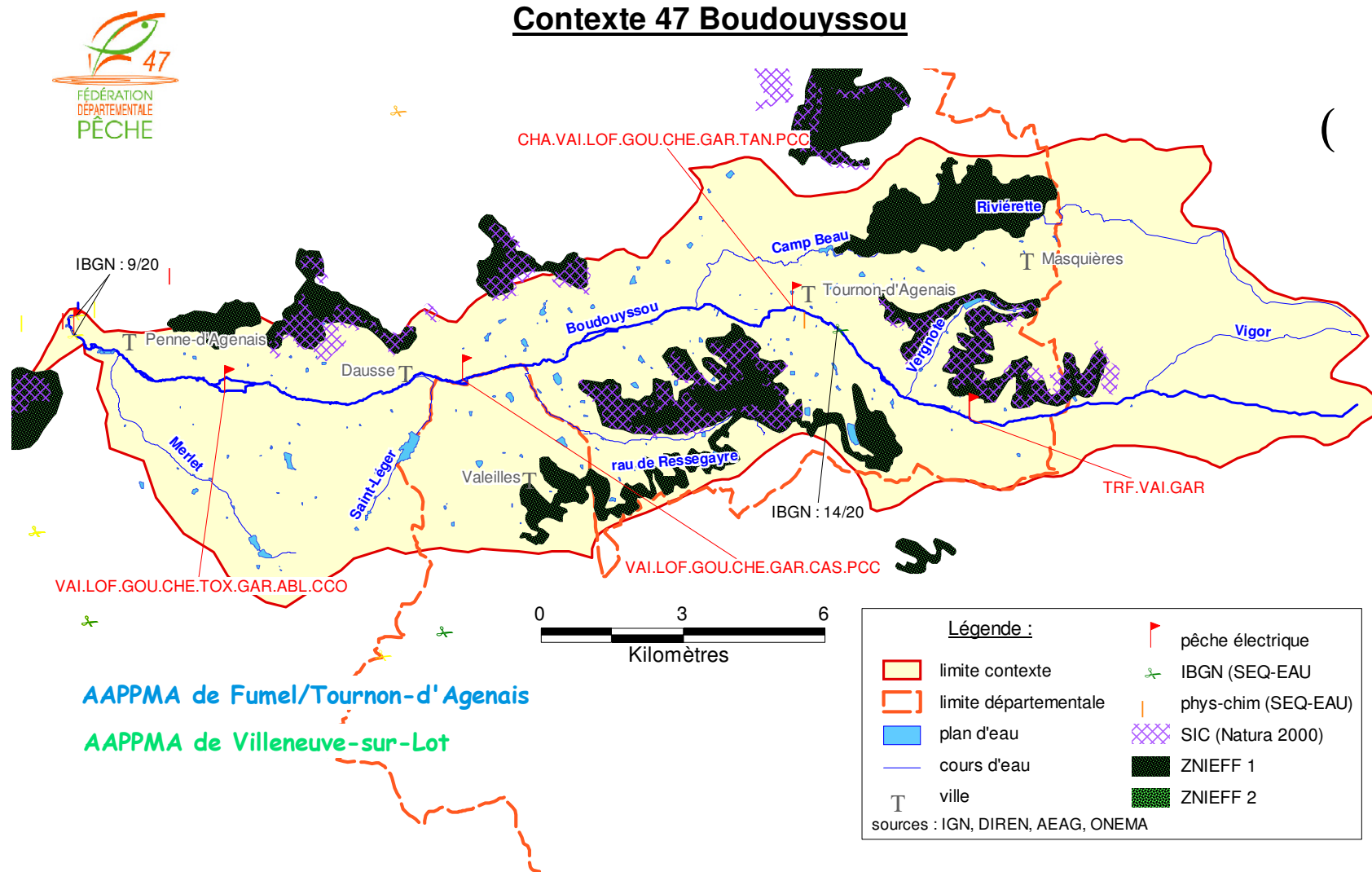
Surface bassin versant : 147 km² (sans la Tancanne)

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Géologie	Le Boudouyssou serpente au milieu de collines calcaires dans le prolongement du causse du Quercy (affleurements jurassiques), dans une vallée alluviale dans laquelle on retrouve des alluvions et des argiles	Affleurements jurassiques de type M1c: Calcaires bioclastiques burdigaliens. Zone alluviale avec présence d'Argiles (Fy-z= Alluvions anciens et e7 g1 : Formation Argileuse éocène)	BRGM
Hydrologie	Rivière de plaine à débit irrégulier variant de 0,07m3/s à 3,8m3/s	Certaines parties du cours d'eau sont à sec en période d'étiage. Le ruisseau peut sortir de son lit dans sa partie amont (zone d'expansion des crues) puis il est rectifié (berges abruptes) sur la plus grande moitié de son parcours.	Agence de l'eau
Climat	Forte influence océanique (Atlantique) et une légère influence méditerranéenne en versant Sud, liée entre autre au vent d'Autan.	Climat assez tempéré	IFN, 2005.
Pédologie	Présence de Molasses recouvertes d'une formation argilo-sableuse	Les agriculteurs utilisent ces sols pour les cultures céréalières et le maraîchage (quelques pompes permettent d'irriguer les cultures).	IFN, 2005.
Topographie	Entre 50 et 250m d'altitude sur 35km	Relief formé de collines et de vallons dans lesquels serpentent le Boudouyssou et ses affluents. Peu de méandres en raison de la linéarisation du cours d'eau	IFN, 2005.

Le site du Boudouyssou est à la confluence entre les influences océanique et méridionale. Les coteaux calcaires qui surplombent le site sont datés du Jurassique, alors que le Boudouyssou serpente dans une vallée caractérisée par la présence d'alluvions et d'argiles datées de l'éocène. La présence d'eau et de terrains facilement accessibles sont des facteurs très favorables au développement des cultures, dans les parties basses.

L'état biologique et l'état physico-chimique de la masse d'eau (nutriments) sont considérés comme mauvais dans la partie aval (évaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007). L'objectif pour 2027 est d'obtenir le bon état global. Les pressions, industrielle, domestique et le risque de micropolluants sont faibles. En revanche les pressions agricoles, sur la ressource et sur la morphologie du cours d'eau sont fortes. Ceci se traduit par des niveaux en nitrates et pesticides qui sont moyens.

La carte ci-après présente le contexte piscicole du Boudouyssou.



Les données issues du PDPG 47 (Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles du Lot-et-Garonne) finalisé en 2009 ont permis d'identifier un contexte piscicole sur le Boudouyssou correspondant à tout le bassin du Boudouyssou à l'exception de la Tancanne et de ses affluents faisant l'objet d'un autre contexte piscicole.

Certaines informations acquises dans le cadre de l'élaboration du PDPG sur le contexte 47 Boudouyssou (occupation du sol, pente, facteurs limitants pour la faune piscicole) sont reprises ci-après.

Classement piscicole : 1^{ère} catégorie dans le Lot et le Tarn-et-Garonne (soit 6.6 km) et 2^{ème} catégorie en Lot-et-Garonne (soit 28.9 km)

Identifiant masse d'eau : R659 (de la source à la confluence avec le Camp Beau) et R132 en aval de la confluence avec la Riviérette

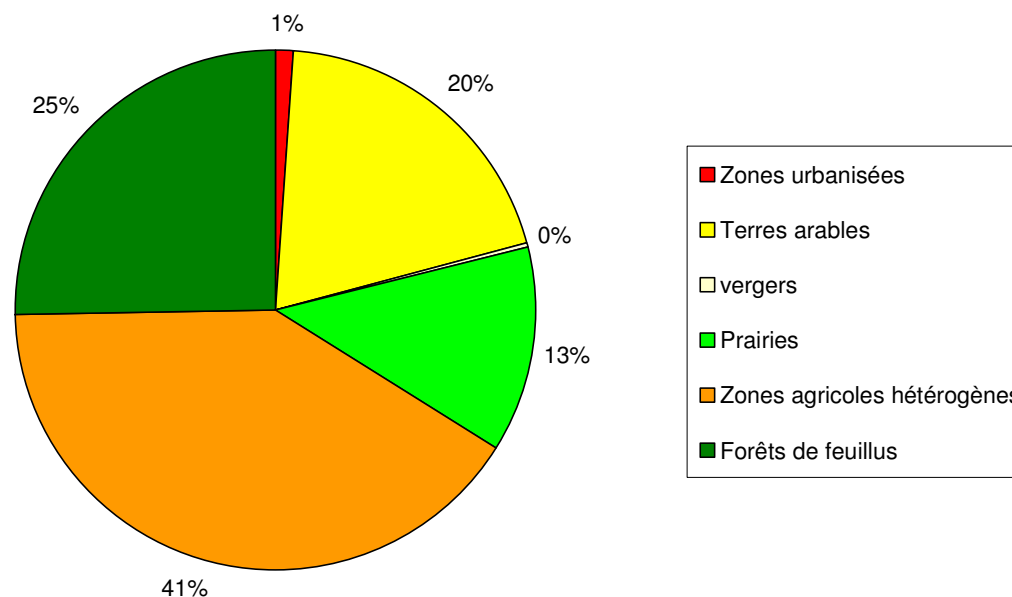
Diagnostic DCE : Etat global) : **RNABE**¹ (hydromorphologie, biologie, chimie)

Objectif DCE : Bon état écologique en 2021 pour R659 (secteur amont) et 2027 pour R132 (aval). L'état global est donc très mauvais.

b) Occupation du sol

Le diagramme suivant correspond à la proportion des principaux éléments définissant l'occupation du sol du contexte 47 Boudouyssou, c'est-à-dire du bassin versant du Boudouyssou sans celui de la Tancanne. La zone est donc élargie par rapport au périmètre Natura 2000 mais permet de donner des éléments de repère sur les activités sur la zone. La source utilisée est la base de données européenne Corine Land Cover de 2000 (résolution de 50 m).

Occupation du sol du contexte 47 Boudouyssou (Corine Land Cover 47)



¹ RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat écologique

Les zones agricoles hétérogènes correspondant à du petit parcellaire agricole sont majoritaires (cultures temporaires, en association avec des cultures permanentes, parfois interrompues par des prairies voire par de la végétation naturelle). Suivent les forêts de feuillus et les terres arables, puis les prairies. Les zones urbanisées sont minoritaires sur ce territoire rural. Concernant la répartition spatiale de ces territoires, les terres arables se concentrent en fond de vallée et longent le Boudouyssou, tandis que les zones agricoles hétérogènes se répartissent au niveau des zones à forte pente (pente des coteaux et Pechs). Les prairies et les forêts se situent également sur les zones de pente ou sur les parties hautes. Pour finir, les secteurs urbains correspondent aux villes de Tournon d'Agenais et surtout de Penne d'Agenais.

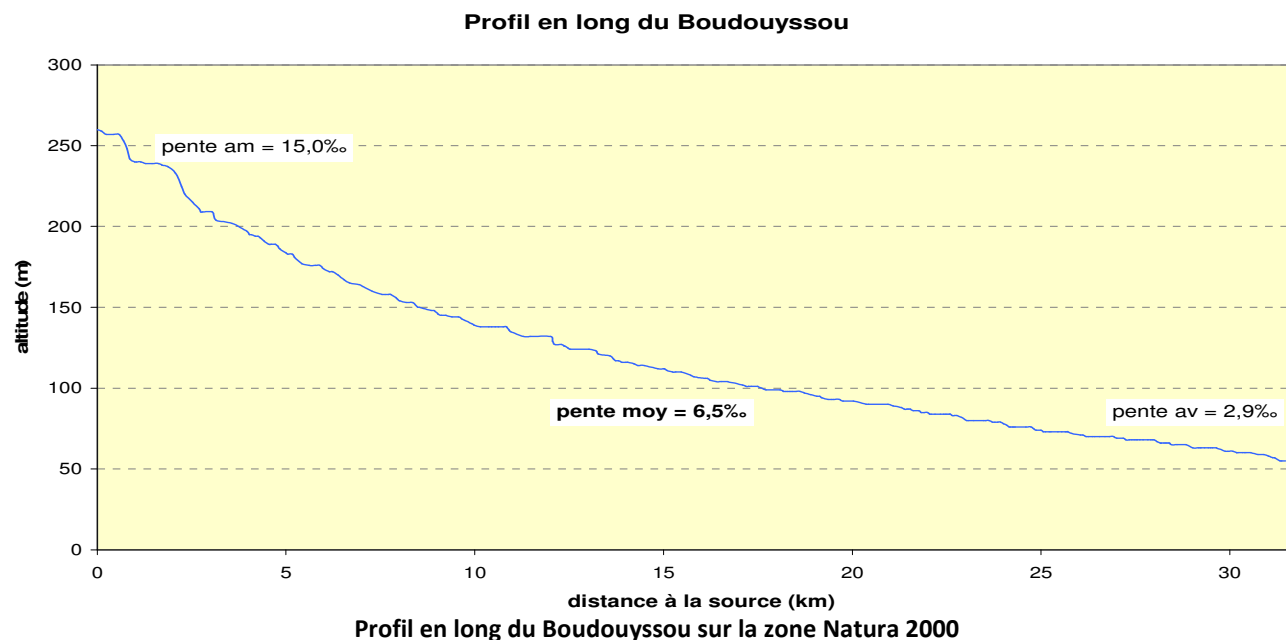
En conséquence les éventuelles pressions urbaines sont faibles et concentrées essentiellement à l'aval autour de la ville de Penne d'Agenais et au niveau de la Vallée du Lot. Les éventuelles pressions agricoles peuvent se retrouver tout au long du cours d'eau qui est quasi-continuellement bordé par des terres arables sur lesquelles la céréaliculture et les oléagineux prédominent.

La présence d'habitats diffus et de jardins fortement anthropisés, jusqu'en limite du cours d'eau, représente une part infime (moins de 1%) de l'occupation du sol du contexte du Boudouyssou.

c) Hydromorphologie

✓ Pente et dynamique

Le graphique suivant illustre l'évolution de la pente du Boudouyssou sur toute la zone Natura 2000.



Sur les 5 premiers kilomètres en Tarn-et-Garonne, le Boudouyssou affiche une pente forte supérieure à 1%. Puis le profil s'aplanit pour atteindre en zone aval une pente faible à modérée. Le Boudouyssou correspond en Lot-et-Garonne à un cours d'eau à la pente modérée à forte en comparaison au réseau hydrographique du département. En outre, des crues récurrentes du Boudouyssou et de ses affluents jusque ces dernières années permettent d'affirmer qu'il s'agit de l'une des rivières les plus dynamiques du département. C'est la raison pour laquelle le Syndicat d'Aménagement du Bassin Boudouyssou Tancanne a souhaité la réalisation d'une étude hydromorphologique croisant l'analyse de variables environnementales et physiques. Celle-ci réalisée conjointement par les bureaux d'études Hydro-Dynamique et Hydrétudes achevée en 2011 a permis de tronçonner le Boudouyssou en 7 secteurs homogènes. Cette sectorisation a été basée sur une double approche :

- Sectorisation à petite échelle, basée sur un croisement des 3 variables de contrôles suivantes : caractéristiques géométriques de la vallée (pente et largeur), géologie du bassin versant et ordonnancement du réseau hydrographique ;
- Sectorisation à plus grande échelle basée sur les relevés de terrain (dimension du chenal, fréquence des affleurements rocheux, ouvrages, ...).

✓ Sinuosité

Celle-ci peut être étudiée en calculant un indice de sinuosité IS. Cet indice correspond au quotient du linéaire de cours d'eau entre deux points définis / la distance à vol d'oiseau entre ces deux points. Selon la typologie proposée par Shumm (1977), 3 types de lits ont été identifiés en fonction de leur valeur de sinuosité :

- les lits rectilignes avec $IS < 1.05$,
- les lits sinueux avec $1.05 \leq IS < 1.50$,
- les lits à méandres avec $IS \geq 1.50$.

Pour le Boudouyssou, l'indice de sinuosité en zone Natura 2000 varie très peu de 1.05 à 1.15 et il est en moyenne de 1.1. La rivière est donc rectiligne à faiblement sinueuse. Cette faible sinuosité est à mettre en relation avec le niveau d'anthropisation. En effet, comme cela est précisé ci-après, le Boudouyssou a été lourdement aménagé par des travaux de recalibrage et un endiguement marqué venant se superposer aux nombreux moulins jalonnant la rivière et créant des obstacles. Ces moulins posent ponctuellement des difficultés quant aux préoccupations de continuité écologique pour la faune piscicole. Ce problème est toutefois peu impactant pour le site car l'enjeu poissons migrateurs y est très limité (absence d'espèces).

6.4- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 suite aux inventaires du DOCOB	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	2012 : Chabot commun et Agrion de Mercure Date inconnue : Vison d'Europe, les dernières données remontent aux années 90. Le biotope n'est malheureusement plus favorable pour cette espèce.	ONF FDAAPPMA 47
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Rainette méridionale ; Crapaud Calamite ; Murin de Daubenton, Pipistrelle commune	ONF ; CPIE
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Grenouille Verte	CPIE

Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive 93/43	Les prospections et relevés floristiques n'ont pas permis d'identifier la présence d'HIC sur ce site ou du moins, pas à une échelle cartographiable. Les quelques ripisylves relictuelles, associables à de l'Aulnaie riveraine n'excédant pas les 50 m ² .	ONF
Les autres espèces végétales	Station de Tulipe d'Agen à proximité du site d'étude.	ONF
Les autres espèces animales	Hérisson, Ecureuil, Lièvre, traces de Renard, Blaireau, Chevreuil et Sanglier ont été observées	ONF

SYNTHESE

Ce site abrite deux espèces d'intérêt communautaire : Chabot commun et Agrion de Mercure. L'Agrion de mercure a une large aire de répartition dans le Sud Ouest de la France, de même pour le Chabot au sein des petits cours d'eau, les populations sont cependant plus rares en Lot et Garonne. Le Vison d'Europe n'est quant à lui pas présent sur la zone alors que sa présence était supposée. Les autres espèces sont des espèces communes qui ne justifient pas à elles seules le classement en SIC de ce site.

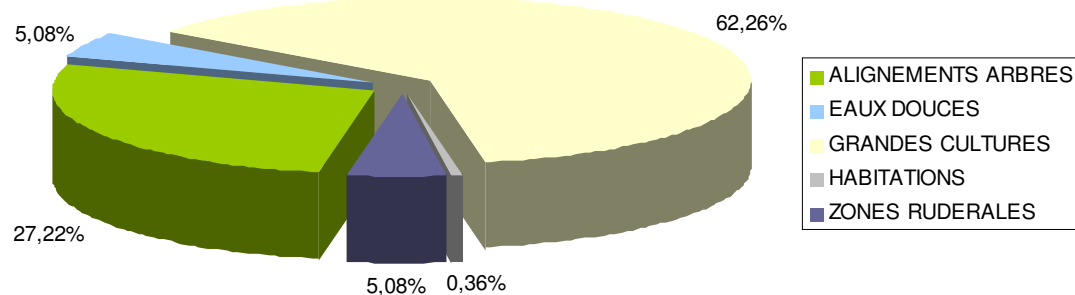
Concernant les habitats naturels, nous avons réalisé des relevés floristiques afin de déterminer la répartition des habitats et leur surface. Par ce biais, nous avons pu conclure qu'aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur des surfaces suffisantes pour être cartographié. (cf. Annexe 1 : Relevés phytosociologiques).

6.5- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats terrestres : D'après les inventaires réalisés (16 relevés terrain répartis sur l'ensemble du site au niveau des zones pouvant présenter des habitats naturels), il apparaît que ce site ne présente pas d'habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats sont exclusivement des ripisylves. Ponctuellement (surface <50 m²), on trouve des reliques d'Aulnaie riveraine (Code N2000 : 91E0*).

La détérioration de ces milieux a favorisé des essences plus compétitives mais à plus faible valeur patrimoniale telles que les Robiniers Faux-Accacia et les Peupliers hybrides. Par ailleurs, les milieux de bocages ont été remplacés par des grandes cultures, dont les graines sont semées à proximité immédiate du ruisseau. La disparition des haies, le rétrécissement de la largeur des ripisylves, ont eu des impacts très défavorables sur les habitats naturels. Les ripisylves abondantes dans les années 60 sont aujourd'hui des alignements d'arbres de faible intérêt.

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	Code N2000	Surface (ha)
ALIGNEMENTS ARBRES	84,1	NC	64,29
EAUX DOUCES	22,1	NC	12
GRANDES CULTURES	82,11	NC	147
HABITATIONS	86,2	NC	0,85
ZONES RUDERALES	87,2	NC	12
Total			236,14



Qualité des habitats aquatiques (cf. Annexe 2, Titre 5-4, P40) : Travail issu du rapport de la FDPPAMA 47

Aval : Le Boudouyssou à l'aval est marqué par un cours très uniforme avec des écoulements très majoritairement lents. Il est pauvre en habitats intéressants pour la faune aquatique. La présence de nombreux seuils ainsi qu'un recalibrage très marqué, associé à de faibles pentes réduisent très fortement la capacité d'accueil de la rivière pour la vie aquatique, ainsi que sa résilience (capacité naturelle de restauration).

Médiane : Le Boudouyssou en zone médiane est également marqué par un cours homogène du fait des travaux de recalibrage et d'endiguement par des merlons de curage très présents. Néanmoins, quelques débuts de reméandrage attestent d'une certaine résilience et d'un meilleur potentiel que sur la portion aval. L'uniformité des habitats est rompue par quelques alternances radier/mouille encore peu marquées. Les sous berges et les atterrissements sont alors plus courants. En revanche les embâcles de bois mort restent rares. De nombreux seuils jalonnent également la rivière sur la partie médiane avec les mêmes effets néfastes réduisant fortement sa capacité d'accueil pour la vie aquatique, ainsi que sa résilience (capacité naturelle de restauration). Enfin des étiages sévères affectent de plus en plus régulièrement le Boudouyssou jusqu'à des zones de plus en plus basses, réduisant notablement la qualité de la rivière. L'irrégularité des précipitations de ces dernières années accentue le phénomène engendré par la construction d'une multitude de plans d'eau collinaires, le recalibrage, le drainage des vallées et les pompes.

Amont : Le Boudouyssou en zone amont est particulièrement marqué par un cours homogène du fait des travaux de recalibrage et d'endiguement. Le tracé est très rectiligne et les habitats uniformes et peu biogènes. Les habitats remarquables comme les sous berges, les fosses ou les embâcles de bois morts sont très rares. Même s'ils sont moins nombreux qu'en secteur médian et aval, des seuils jalonnent la rivière avec des effets potentiellement néfastes (réduction de la capacité d'accueil pour la vie aquatique, ainsi que de capacité naturelle de restauration). Ces aménagements permettent néanmoins de maintenir une lame d'eau sur un cours d'eau aux étiages très sévères voire s'asséchant. L'irrégularité des précipitations de ces dernières années accentue le phénomène engendré par les nombreux facteurs limitants d'origine anthropique (construction d'une multitude de plans d'eau collinaires, recalibrage, drainage des vallées et pompages).



L'étude hydromorphologique effectuée en 2011 a montré par les calculs de puissance spécifique du cours d'eau que le Boudouyssou n'était pas capable de se restaurer par lui-même. Des efforts de restauration importants sont donc à mettre en œuvre si l'on souhaite retrouver un habitat favorable à des espèces exigeantes comme le Vison d'Europe ou le Toxostome.

ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX

Grands milieux	% de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données
Ripisylve	27%	Mauvais; Les ripisylves sont fortement dégradées. Elles ont été colonisées par les Peupliers et les Robiniers.	Non	/	Destruction des ripisylves	FSD ONF
Rivières	5%	Mauvais; Rivière linéarisée avec de nombreux pompages. Elle est enrichie en intrants d'origine domestique ou agricole.	Non	Le Chabot	La qualité de l'eau se détériore	FSD ONF
Zones humides	5%	Mauvais; Présence ponctuelle de zones humides majoritairement dégradées ou artificialisés (curage, comblement...)	Non	L'Agrion de Mercure	Les zones humides sont comblées ou fortement dégradées	FSD ONF
Cultures	63%	Mauvais; Agriculture intensive. Les prairies sont remplacés par des grandes cultures, les haies et ripisylves sont supprimées et les traitements impactent la qualité des milieux.	Non	/	Prélèvements d'eau Pollution par produits phytosanitaires et apports de fertilisants	FSD ONF

De par l'absence d'habitats naturels (non dégradés par l'activité humaine), cette analyse s'est portée sur l'occupation du sol afin de déterminer l'effort de restauration à entreprendre. Que ce soit les habitats rivulaires ou les habitats au sein du lit du cours d'eau, les inventaires n'ont pas permis d'en identifier en bon état de conservation.

6.6- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population.	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données/ Structures ressources
<i>Cottus gobio</i>	Chabot Commun	1758	21 poissons capturés	Le Chabot est présent sur toutes les zones d'inventaire avec de faibles effectifs.	Défavorable	Défavorable	FDAAPPMA 47
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1840	1 individu capturé	L'Agrion de mercure est présent mais en faible quantité. Les habitats propices restent rares à l'échelle du site.	Défavorable	Défavorable	ONF

D'après les inventaires et comparativement au FSD, la liste des espèces d'intérêt communautaire s'est étiolée. De nombreuses espèces présentes historiquement ont disparu en raison d'une mauvaise gestion des habitats naturels, liée à une anthropisation du cours d'eau et de ses abords.

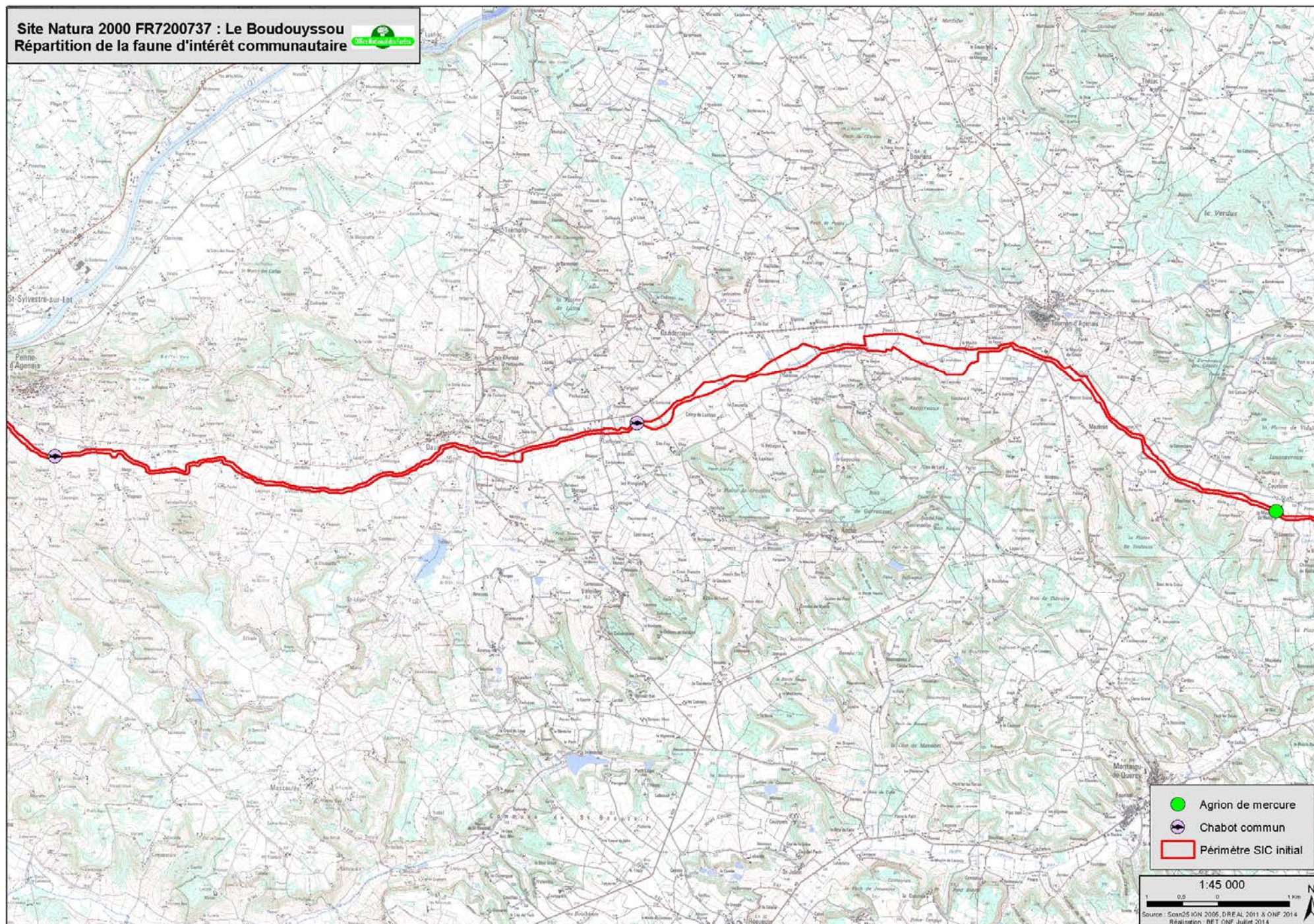
L'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)		Code Natura 2000 : 1044
		Famille : Coenagrionidés
Statut et Protection	▪ <i>Protection nationale</i>: Art. 3 ▪ <i>Directive Habitats</i> : Annexe II ▪ <i>Convention de Berne</i>: Annexe II ▪ <i>Cotation UICN</i> : Monde : NT (Quasi-menacée) France : E (En danger)	
Description de l'espèce		
Petite libellule (zygoptère) de forme gracile, abdomen fin, cylindrique et allongé, ailes antérieures et postérieures identiques. Taille fine et grêle : abdomen de 19 à 27 mm ; ailes postérieures de 12 à 21 mm. Tête à occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches postoculaires nettes et arrondies. Ailes à ptérostigmas assez courts, arrondis et noirâtres. <u>Mâle</u> : abdomen bleu ciel à dessins noirs disposés de la façon suivante : segment 2 avec une macule généralement en forme de U posé sur un élargissement très marqué partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau, segments 3 à 6 et 9 à moitié basale, 7 et 10 en totalité noirs ; segment 8 bleu. Cercoïdes légèrement plus longs que les cerques et mesurant plus de la moitié du 10e segment, portant une dent apicale allongée et droite ainsi qu'une dent interne visible de dessus ; cerques à pointe non redressée. <u>Femelle</u> : bord postérieur du prothorax droit de chaque côté de la protubérance médiane. L'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé. Cercoïdes noirâtres.		 Agrion de mercure et son "casque de Gaulois" (dans le cercle orange)
Exigences écologiques		
Éléments favorables : + présence de milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, résurgences, fossés alimentés, drains, ruisselet et ruisseaux, petites rivières, etc.), + présence de zones bien ensoleillées + présence de végétation rivulaire composée de laîches, joncs, menthes, callitriches, les roseaux... Éléments défavorables : - perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement, etc.), - perturbations liées à la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) - diminution de la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).		

Répartition en France	
En France, <i>Coenagrion mercuriale</i> est assez largement répandue et ses effectifs peuvent s'avérer relativement importants dans certaines régions. Il semble cependant plus rare dans le nord du pays mais, en dehors des départements du Nord et du Pas-de-Calais qui sont relativement bien prospectés, pour les autres départements (Seine-Maritime, Eure, Eure-et-Loire, Somme, Aisne, etc.), les recherches odonatologiques paraissent beaucoup moins nombreuses et systématiques (recherche de milieux particuliers) ; aussi l'espèce est-elle sans doute présente dans certains d'entre eux comme c'est le cas dans les Yvelines en forêt de Rambouillet (plusieurs populations relativement stables depuis leur découverte). L'espèce est absente de Corse.	
Biologie et Ecologie	Localisation sur le site
Cycle biologique de 2 ans Période de vol : les adultes apparaissent en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord ; la période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois davantage dans le sud. Ponte : La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses oeufs dans les plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). La femelle pénètre parfois entièrement dans l'eau y entraînant quelquefois le mâle. Développement embryonnaire : l'éclosion a lieu après quelques semaines selon la latitude et l'époque de ponte. Développement larvaire : il s'effectue en 12 à 13 mues et, habituellement en une vingtaine de mois (l'espèce passant deux hivers au stade larvaire). Il est possible qu'il soit plus rapide en région méditerranéenne. Régime alimentaire : Larves : carnassières. Elles se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés. Comme chez la majorité des espèces, la nature des proies varie selon le stade larvaire et la période de l'année. Adultes : carnassiers. À partir d'un support, l'adulte attrape au vol les petits insectes qui passent à proximité (diptères...).	1 station découverte au lieu-dit « Courbiac »
	Etat de conservation
	Mauvais : 1 seul individu rencontré alors qu'il s'agit d'une des espèces les plus communes de la région avec très peu d'exigences écologiques. Essentiellement de l'eau non-stagnante et des berges ensoleillées..
Préconisations de gestion	
✓ proscrire toute modification du régime hydrique (assainissement par drainage...) ✓ éviter la fermeture du milieu (suppression de ligneux, débroussaillage) ✓ éviter la fréquentation excessive (piétinement humain ou animal) ✓ n'intervenir que sur des portions du milieu afin de ne pas porter atteintes à l'ensemble de la population. Agir sur les autres sections les années suivantes si les résultats sont satisfaisants à la suite des premières interventions.	

Le Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>)		Code Natura 2000 : 1163
		Famille : Cottidés
Statut et Protection	▪ <i>Directive Habitats</i> : Annexe II ▪ <i>Cotation UICN</i> : Monde : LC (risque faible de disparition) France : DD (données insuffisantes)	
Description de l'espèce		
Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supère entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g. Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Coloration brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlé de crème. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.		 Chabot commun. FDPPMA 47
Exigences écologiques		
Éléments favorables : + rivières et fleuves à fond rocailleux, plus commun dans les petits cours d'eau, peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. + espèce très sensible à la qualité des eaux + présence de caches pour les individus de toutes tailles, indispensable au bon développement de ses populations. + cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites. Éléments défavorables : - espèce très sensible à la modification des paramètres du milieu - ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau. - pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.		

Répartition en France	
Le Chabot présente une très vaste répartition en France. On le trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif central, dans le Cantal à 1 200 m et dans les Alpes à 2 380 m (lac Léantier). Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le Midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (Chabot du Lez). Il manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages. Ainsi, il est à craindre que certaines variantes méridionales n'aient déjà été éradiquées des sources qui constituent leur dernier retranchement en climat méditerranéen.	
Biologie et Ecologie	Localisation sur le site
Pour le Chabot, on observe normalement une seule ponte, en mars-avril, mais jusqu'à quatre chez certaines populations britanniques. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans. Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes. Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée. Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. Il reste disséminé suivant les abris. C'est une espèce capable de se confondre par mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois ; il se déplace en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche. Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer oeufs, frai et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière (<i>Salmo trutta</i>), et même s'attaquer à ses propres oeufs en cas de disette.	Les pêches électriques ont montrées une présence de l'espèce sous forme de petites populations qui survivent dans les secteurs en eau en période d'assec estival. Deux stations : Lieu-dit Counil et Foulanou
	Etat de conservation
	Mauvais : Les conditions hydriques (fort assec estival) et les pollutions fréquentes ne permettent de garantir le maintien de la population sur le long terme.
Préconisations de gestion	
✓ Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments. ✓ Réhabilitation du milieu (habitats, pollution), éviter la canalisation des cours d'eau... Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.	

En page suivante, la cartographie de la localisation des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats rencontrées sur le site Natura 2000 du Boudouyssou.



SYNTHESE DES TABLEAUX :

Les inventaires démontrent une dégradation importante du site par une occupation du sol principalement dédiée à l'agriculture intensive qui implique différentes atteintes :

- o une simplification des cortèges végétaux
- o pollution de l'eau (cf. photo épisode dystrophique)
- o étiage prononcé de par l'irrigation du maïs
- o des modifications drastiques de la morphologie du cours d'eau (calibrage type fossé)

Dans ces conditions, aucun secteur du Boudouyssou n'a pu être déterminé comme favorable à la présence du Vison d'Europe qui a besoin d'une bonne qualité de l'eau et des tronçons de cours d'eau à faciès « naturel » (ripisylve abondante, méandre...). De même pour l'Ecrevisse à pattes blanches et le Toxostome, seul subsiste le Chabot commun. Les habitats naturels et plus précisément d'intérêt communautaire n'ont pas pu être décelés car présents sur des surfaces relictuelles inférieures à l'échelle cartographiable (environ 50 m² maximum) comme c'est le cas pour quelques taches d'Aulnaie riveraine.

Les usagers du secteur sont bien conscients de cette dégradation et lors de nos inventaires, un agriculteur s'interrogeait sur les causes de disparition des poissons lors des 50 dernières années.



Moulin de Dausse. Mars 2012



Moulin de Dausse. Avril 2012

7- SYNTHESE GENERALE

La forte anthropisation des milieux du site Natura 2000 du Boudouyssou a considérablement modifié les habitats présents. Les cultures viennent à quelques mètres du ruisseau (absence fréquente de bandes enherbées réglementairement obligatoire) au détriment notamment des ripisylves. Les nombreux pompages influencent grandement le débit de ce ruisseau qui est à sec en période sèche sur une bonne partie de son parcours. Si l'on extrait les habitats trop fortement anthropisés, le site est réduit à une surface de 58ha (lit mineur+ripisylve), dans laquelle les habitats d'intérêt communautaire sont absents.

La prospection « habitat aquatique » a permis de souligner les profondes perturbations physiques qui affectent le Boudouyssou sur tout son linéaire. Elle vient conforter une étude approfondie portant sur l'analyse hydromorphologique du Boudouyssou et de la Tancanne réalisée en 2010-2011. Le recalibrage est l'élément qui dégrade le milieu de façon continue sur tout le linéaire. La sinuosité est alors très faible ce qui réduit les habitats remarquables (peu de sous berges, de fosses, d'embâcles végétaux et de litière). De plus, le recalibrage est souvent combiné (en particulier au niveau des zones médianes) avec un endiguement par des merlons de curage.

Au niveau de la faune, nous retiendrons la présence du Chabot et de l'Agrion de Mercure qui sont des espèces d'intérêt communautaire. Toutefois, ces espèces sont très localisées et peu abondantes à l'échelle du site. L'absence du Vison d'Europe, de la Bouvière et du Toxostome bien que ciblés dans la FSD, sont à regretter mais explicable par l'état de dégradation du milieu.

Afin de restaurer ce site, des efforts considérables sont à entreprendre au travers de mesures agro-environnementales, pour replanter des ripisylves, changer certaines pratiques. Ce travail de longue haleine ne sera possible qu'avec une forte adhésion des acteurs locaux, l'information et la sensibilisation joueront alors un rôle fondamental dans la reconquête de la qualité du milieu.

8- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Principaux facteurs limitants pour la biodiversité

- Les opérations de rectification réalisées sur l'intégralité du cours du Boudouyssou. En plus des conséquences en terme de perte de capacité d'accueil du milieu, d'homogénéisation des habitats et d'érosion, ces travaux favorisent les phénomènes dits de « perte karstiques » par infiltration dans le substratum calcaire alors affleurant.
- Le drainage du fond de vallée mis en œuvre en particulier lors des opérations de remembrement (suppression du bocage + ripisylve) ont favorisé la céréaliculture mais ont également entraîné un assèchement des zones humides qui jalonnaient le cours d'eau (prairie reconverties en terres arables). Comme partout ailleurs, ces zones humides permettaient de réguler les débits estivaux et hivernaux. L'ensemble des aménagements a intensifié les situations de crise que ce soit en période de crue ou d'étiage.
- La présence de nombreux obstacles sur le Boudouyssou (49 ponts et 35 seuils) et de nombreux plans d'eau, tels que les lacs collinaires situés majoritairement en tête de bassin versant, conjugués à l'irrégularité des précipitations de ces dernières années accentuent les étiages, voire entraînent l'assèchement du Boudouyssou sur la zone amont non réalimentée.
- Des facteurs limitants d'origine naturelle ont également été inventoriés. Le caractère incrustant de l'eau lié à l'omniprésence du calcaire et à la faible profondeur des sols provoque des dépôts calcaires sur l'intégralité des supports tendant à uniformiser les habitats et réduire les surfaces de frayère.

Le tableau suivant récapitule les facteurs limitants pour la vie aquatique sur le contexte piscicole du Boudouyssou. Il provient du PDPG 47 achevé en 2009 synthétisant les informations nécessaires au diagnostic:

Type	Facteurs ou activités	Localisation	Impacts sur le milieu et le peuplement repère (liste non exhaustive)	E	R	C
A	Curage, recalibrage, rectification	Majeure partie du linéaire	Uniformisation et homogénéisation de l'habitat, Réduction des surfaces de frayère, Accentuation de l'étiage, Assèchement des zones humides.		D	P
A	Plans d'eau	Affluents	Altération de la qualité de l'eau (MES, réchauffement, désoxygénation, pH), Colmatage du substrat, Accentuation de l'étiage, Obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, Introduction d'espèces indésirables.	P	P	P
A	Seuils, moulins	Ponctuel	Altération de la qualité de l'eau (MES, réchauffement, désoxygénation, pH), Colmatage du substrat, Uniformisation de l'habitat (écoulements lenticques), Obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.	P	P	P
A	Drainage agricole	Totalité du contexte	Modification du régime hydrologique (accentuation des étiages et aggravation des crues), Apport en MES : colmatage du substrat.		P	P
A, P	Pompages	Aval Courbiac	Accentuation de l'étiage, Réchauffement et désoxygénation de l'eau, Réduction des habitats.			P
A	Pollutions diffuses	Totalité du contexte	Apport en MES : colmatage du substrat, Réduction des surfaces de frayère, Eutrophisation, Apport en produits azotés et phytosanitaires.	P	P	
A, P	Pollutions ponctuelles agricoles (effluents d'élevage)	Ponctuel	Altération de la qualité de l'eau (MES, azote, désoxygénation, pH, bactéries), Colmatage du substrat.	P	P	P
A, P	Pollutions ponctuelles industrielles	Ponctuel	Altération de la qualité de l'eau (MES, azote, désoxygénation, pH, bactéries), Colmatage du substrat.	P	P	P

A	Entretien excessif de la ripisylve	Ponctuel sur les affluents	Uniformisation et homogénéisation de l'habitat, Réchauffement de l'eau, eutrophisation, Déstabilisation des berges.		P	P
A, P	Pollutions ponctuelles domestiques (STEP de Tournon et de Bourlens) et individuels	Ponctuel	Altération de la qualité de l'eau (MES, azote, phosphore, désoxygénation, pH, bactéries), Colmatage du substrat, Réduction des surfaces de frayère.	P	P	P
M	Géologie (caractère incrustant de l'eau)	Totalité du contexte	Réduction des surfaces de frayère Uniformisation et homogénéisation de l'habitat.	P	P	
M, A	Géologie (pertes karstiques (naturel / curage))	Ponctuel	Accentuation de l'étiage, Réduction des habitats.	P	P	P

Légende : - Facteurs : M : naturel / A : anthropique autorisé / P : anthropique non autorisé
- Stade de développement : E : éclosion / R : reproduction / C : croissance
- Etat fonctionnel : P : perturbé / D : dégradé

Suite à l'analyse des différentes atteintes, les enjeux de restauration suivant sont mis en exergue :

- ✓ Renaturation sur certaines portions du Boudouyssou accompagnée d'une recharge en éléments végétaux permettra d'améliorer significativement la capacité d'accueil de la rivière vis-à-vis de la faune aquatique. Cela implique de refaire divaguer la rivière dans son lit majeur afin d'augmenter sa sinuosité. Cette renaturation devra être accompagnée d'une recharge en granulats et de la suppression des merlons de curage autant que faire se peut.
- ✓ Réflexion à mener sur les nombreux ouvrages hydrauliques afin d'aboutir à la suppression de certains seuils qui fragmentent l'écosystème.
- ✓ Action à l'échelle du bassin versant très largement déficitaire afin d'économiser l'eau. Cette économie doit passer par une amélioration des techniques d'irrigation mais aussi par une reconversion significative des parcelles irriguées placées en fond de vallée vers une agriculture non irriguée. Un retour vers une occupation du sol d'avantage prairial doit également être privilégié ainsi que la suppression des drainages. Pour finir, tant que le débit réservé des lacs collinaires, obligation réglementaire, ne sera pas respecté, les étiages continueront à s'accroître étant donné les évolutions climatiques de ces dix dernières années et à venir.

8.2 - SYNTHÈSE DECOULANT DE LA DÉFINITION DES OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont déclinés spécifiquement pour le site et découlent des enjeux identifiés précédemment. Ils entrent dans la logique de conservation énoncée par la Directive Habitats ; les objectifs de gestion durable sont alors proposés :

- A) Améliorer la physionomie du Boudouyssou :** suite à l'artificialisation du milieu pour l'installation des grandes cultures, le cours d'eau a subi de fortes atteintes en lien avec un recalibrage de son lit mineur. Cette forte atteinte a été observée de façon quasi ininterrompue de l'Amont vers l'Aval. L'objectif est alors de recréer des méandres, de travailler sur la végétation aquatique et rivulaire pour améliorer la qualité des habitats aquatiques pour la faune. Cet objectif devra impérativement se faire en cohérence avec ceux de préservation des espèces.
- B) Améliorer l'occupation du sol à proximité du cours d'eau puis sur l'ensemble du bassin versant :** Dans le cadre du DOCOB, il serait opportun d'aider l'agriculture locale à réorienter son système vers une production de prairie fourragère. Ces prairies ont l'intérêt de fournir du fourrage de qualité pour le bétail (se substituant ainsi au maïs) et également de créer un habitat favorable pour bon nombre d'espèces (oiseaux, insectes, flores...). Les prélèvements d'eau sont également beaucoup moins conséquents et permettent de limiter considérablement l'impact sur le régime hydrique du cours d'eau. Il s'agit donc d'un objectif primordial si on souhaite restaurer une partie des fonctionnalités écologiques du Boudouyssou.
- C) Mettre en place une logique de communication :** Structuration de la démarche de diffusion des connaissances sur le site. Il n'y aura pas de réelle restauration du site sans adhésion des acteurs locaux. Cela passe par une démarche de sensibilisation aux enjeux de conservation du site. Le Syndicat de rivière pourrait alors être un acteur important dans cette démarche de par son ancrage dans le territoire. Les supports de communication pourraient être des lettres d'informations, les bulletins municipaux, site Internet.

9. PROGRAMME D' ACTIONS

9.1 - MODALITES GENERALES D'APPLICATION DES MESURES

Les mesures s'inscrivent dans la volonté de la France de contractualiser la protection du milieu avec les propriétaires plutôt que d'imposer des mesures règlementaires. Le contrat de gestion est un engagement du propriétaire ou de son mandataire. Les bénéficiaires peuvent également être des associations, des entreprises ou collectivités auxquelles la gestion est déléguée par convention ou mandat de gestion. Lors de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB, la contractualisation vise à construire des projets individualisés au site et au gestionnaire désigné. Elle contribue également à la cohérence du territoire.

Les actions peuvent soit venir conforter la gestion existante (potentiel constitué par les propriétaires et exploitants, humain et technique) qui contribue directement à la conservation des Habitats et des Espèces d'Intérêt Communautaire. Soit ce sont des prescriptions additionnelles de gestion qui peuvent être demandées aux exploitants et usagers, ou à des spécialistes pour satisfaire aux exigences des Directives Habitats et Oiseaux.

Parmi les mesures possibles se distinguent les **contrats Natura 2000 forestiers** et les **contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers**. Ils sont conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné, sur la base du volontariat (financement du Ministère chargé de l'environnement et de l'Europe). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DEVL1131446C du 27 AVRIL 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. La durée minimale du contrat est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant. Ces contrats spécifiques sont cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (MEDDTL). Ils permettent de réaliser des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers.

En zone agricole (parcelle cadastrale en Surface Agricole Utile), les contrats Natura 2000 prennent la forme de **Mesure AgriEnvironnementales**. Il s'agit d'accompagner les exploitations agricoles ayant des surfaces sur des territoires à enjeux afin de mettre en œuvre des mesures agroenvironnementales ciblées et exigeantes au travers de dispositifs contractuels d'engagement sur 5 ans. Ces mesures entraînent parfois un manque à gagner pour l'agriculteur (décalage de la date de fauche par exemple) qui est alors compensé par le contrat en échange de l'effort consenti pour la biodiversité.

La **charte Natura 2000**, est présentée comme une charte de bonnes pratiques. Elle relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier. La signature de la Charte constitue une reconnaissance de bonne pratique déjà appliquée par le propriétaire sur le site et permet de mettre en valeur son action volontaire pour la biodiversité. En outre, celle-ci donne droit à l'exonération partielle de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour les

parcelles concernées par la signature. L'adhésion locale au projet Natura 2000 pendant la période d'animation conditionnera l'adoption de cet outil.

9.2 MESURES PROPOSEES

Pour répondre aux différents objectifs opérationnels, des propositions d'actions émergent. Ces actions de restauration sont déterminées pour restaurer le bon état de la biodiversité dans ce contexte. Dans le cas du Boudouyssou, il s'agit d'une liste d'actions idéalement à mettre en œuvre en se référant au cahier des charges des circulaires. La localisation sur le site nécessitera un diagnostic de terrain ainsi que l'expertise d'entrepreneurs en génie écologique afin de les chiffrer.

Le Boudouyssou comporte des parcelles agricoles et non-agricoles, c'est pourquoi il est concerné à la fois par les contrats « Ni-Ni » et les « MAET » qui sont expliqués dans le tableau ci-après :

Type d'action	Détail	Code action
Action contractualisable	Il s'agit des contrats Natura 2000 financé à 100 % par l'Europe et l'état. Plusieurs types :	
	« Ni agricole ni forestier » : permettent aux pétitionnaires, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000.	NI-NI
	« MAET » : Les mesures Agrienvironnementales territorialisées sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC.	MAET
Action hors contrat	Il s'agit des actions qui dépendent de l'attribution de financements publics locaux (Conseil général...)	HC

9.3 SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Actions	Type	Référence contrat	Espèces/Habitats concernés	Activités humaines concernées
A. Améliorer la physionomie du Boudouyssou	A1) Tendre vers une physionomie "naturelle" du cours d'eau	A1.1 Améliorer la morphologie (diversification des écoulements...) du cours d'eau	Ni-Ni	A32316P	Chabot commun : 1163	Syndicat de rivière Propriétaires berges
	A2) Lutter contre les espèces invasives	A2.1 Limiter les atteintes portées par le Buddleia, le Bambou... Robiniers Faux-Accacia et les Peupliers hybrides		A32320P et R		
	A3) Agir sur la végétation rivulaire afin de favoriser le développement des macrophytes aquatiques	A3.1 Pratiquer des méthodes douces d'entretien de la ripisylve		A32311P et R		
B. Améliorer l'occupation du sol à proximité cours d'eau	B1) Augmenter la part de prairie	B1.1 Aller vers une reconversion progressive des parcelles de céréales en prairies pâturées /prairies de fauche	MAET	<i>N.B. : Dispositif en cours de réforme</i>	Agrion de mercure : 1044	Agriculture
	B2) Améliorer le maillage de haies	B2.1 Restaurer et entretenir le bocage				
C. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation	C1) Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appréhension du patrimoine naturel	C1.1 Transmission des éléments du DOCOB via une plateforme de téléchargement	HC	HC	/	Toutes
		C1.2 Réaliser une plaquette sur les espèces invasives				

Orientations pour les MAET :

B1.1 Aller vers une reconversion progressive des parcelles de céréales en prairies pâturées /prairies de fauche :

La Reconversion des Terres Arables (RTA) est une mesure agri-environnementale. Elle permet d'aider les agriculteurs qui souhaitent remettre une surface cultivée en prairie. L'objectif est alors de proposer aux exploitants agricoles qui le souhaitent des itinéraires techniques (semis, gestion) en terme de reconversion afin de répondre à la fois à des exigences floristiques et socio-économiques. Les semis proposés varient en fonction des typologies de stations (sol, hygromorphie). Ils doivent permettre à la fois une bonne qualité fourragère et un intérêt environnemental. Ces semis correspondent à la composition floristique de base observée dans les prairies naturelles locales ; le choix d'espèce indigène optimise le succès d'implantation et garantit à terme une qualité fourragère satisfaisante. La difficulté reste l'adéquation entre les semis conseillés avec l'offre réelle proposée par les semenciers et les coopératives agricoles. Pour le Boudouyssou, cette mesure est particulièrement adaptée car elle permettrait de limiter la pollution par les intrants d'origines agricoles, les prélèvements d'eau et également de créer des habitats potentiellement éligible à l'Annexe 1 de la Directive habitat (exemple : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude).

B2.1 Restaurer et entretenir le bocage

Les haies champêtres constituent un maillage qui accueillent une flore et une faune remarquables, et servent de corridors écologiques à nombre d'entre elles (amphibiens, chauve-souris. Restaurer et préserver leur qualité écologique est donc essentiel car cela concerne à la fois la lutte contre les inondations, l'érosion et également l'installation d'habitats naturels d'intérêt écologique. Les services rendus à l'agriculteurs sont également non négligeables : réservoir de prédateurs des ravageurs, effet brise-vent...

Pour ces deux mesures, l'effort à entreprendre est considérable si l'on souhaite atteindre ces objectifs de restauration. Elle impose une implication locale et la mise à disposition de moyens adéquats par les pouvoirs publics.

Charte Natura 2000 :

Cet outil vient en complément des contrats, renforcer la dynamique de conservation du milieu naturel sur le territoire en permettant aux propriétaires qui ont déjà fait des actions de génie écologique, d'accéder à la signature d'une charte afin de reconnaître officiellement ces efforts pour la protection de la nature. Sur ce site, l'effort de restauration est trop important pour se contenter de signature de charte car la

restauration du milieu devra passer par des travaux de génie écologique d'ampleurs. L'outil charte est donc pour l'instant inapproprié sur ce site. Le choix est donc fait de reporter la rédaction de la charte.

Dispositifs locaux d'aide à l'implantation de haies champêtres :

- Fédération des chasseurs du Tarn et Garonne :

Un programme est en cours afin de réimplanter des haies sur les parcelles agricoles. Sur demande, un agriculteur peut bénéficier d'aide financé à 1000% par la FDC82. Par an, 10 Km sont ainsi implanté dans ce département.

- Conseil général du Lot et Garonne :

Le CG47 aide également les agriculteurs souhaitant restaurer des haies champêtres. Pour en savoir plus :

http://www.cg47.org/webcg47/aides_departementales/Pages/3.00405.htm



Le Boudouyssou vu du Penne d'Agenais. ONF. 2012

10- BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALIER H. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2002, 2 volumes 339 p. et 423 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2002, 457 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 2005, 2 volumes : 445 p. et 487 p. Botanique – phytosociologie
- BLAMEY M., GREY-WILSON C. - La Flore d'Europe occidentale Arthaud, Paris. 1991, 548 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

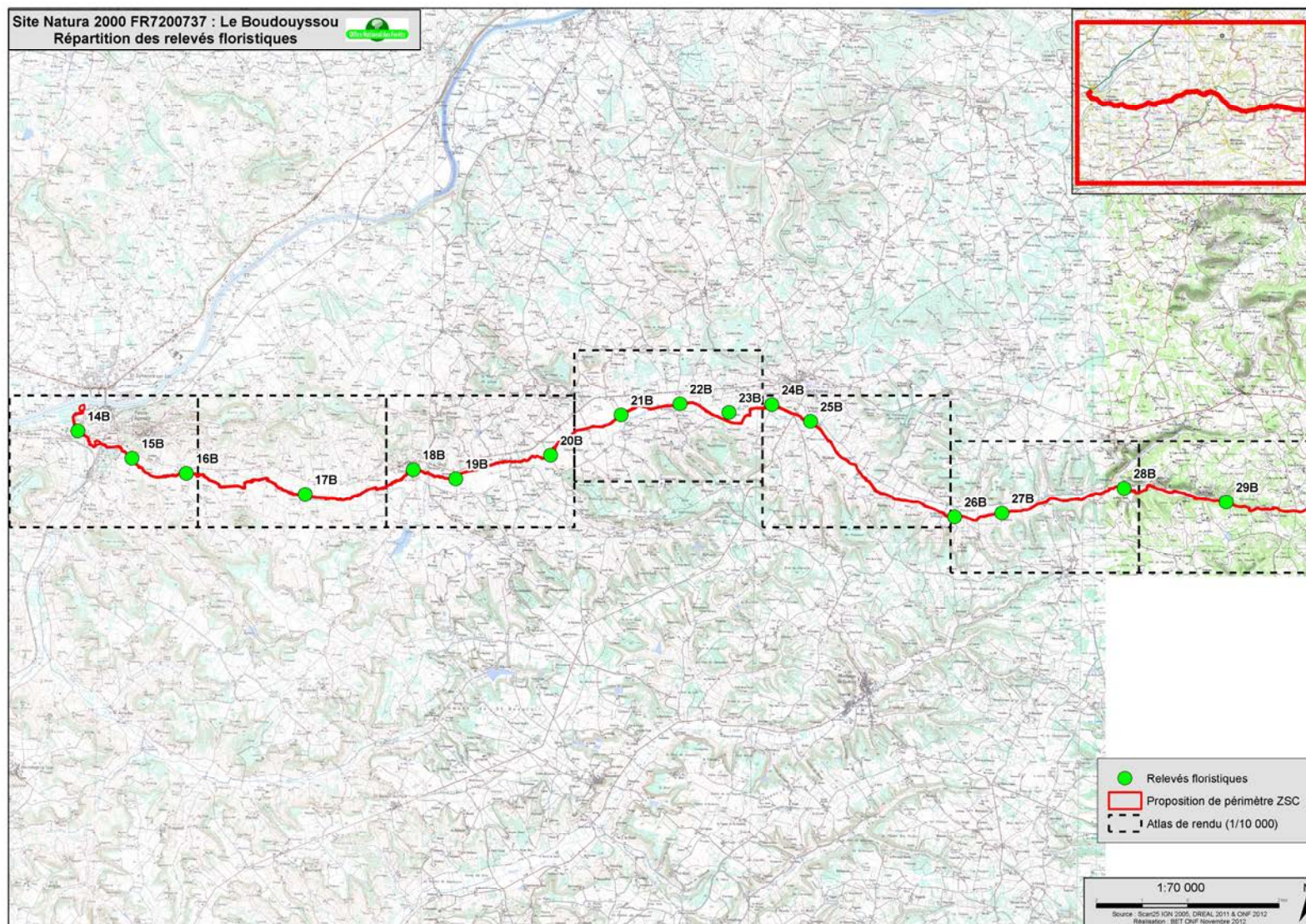
- GREGE - Contrôle du Vison d'Amérique dans le Sud-Ouest de la France Campagnes 2006-2007 Rapport final. 2007, 11 pages
- Inventaire Forestier National, 2005. *Inventaire forestier départemental du Lot et Garonne 2000*. IFN, Nogent sur vernisson. Disponible sur Internet sur : [http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IFN_47_4_LOT_ET_GARONNE.pdf], 216 pages.

- Mission Vison d'Europe & CREN Aquitaine - Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'objectifs Natura 2000. 2004, 41 pages
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2005. Cartographie des habitats naturels Fédération des conservatoires botaniques nationaux. 25 p.
- RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. et al - Flore forestière française - Tome 1 "Plaine et colline". 1989, 1785 pages
- RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. - Gestion forestière et diversité biologique "Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire". Institut pour le développement forestier. 2000
- ROMAO C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, Version EUR 15. Commission Européenne DGXI, Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile : 109 p
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

11- ANNEXES

Annexe 1: Relevés phytosociologiques

Localisation



Rattachement phytosociologiques des relevés floristiques.

Code GPS	29	22b	23b	15b	19b	16b	17b	14b	18b	27b	24b	20b	25b	26b	28b	21b
N°Relevé	2	8	7	15	11	14	13	16	12	3	6	10	5	4	1	9
Date	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012	27/07/2012
Recov	90	60	60	60	50	60	70	70	100	50	60	60	50	10	100	50
Habitat	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve	Ripisylve
Etat	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
Facteur de dégradation	Destruction de la ripisylve / Maisiculture	Anthropisation du milieu / présence de robiniers	Ancienne Aulnaie détruite / plantation de peupliers	Destruction ripisylve et colonisation par robiniers	Destruction de la ripisylve / Plantation de peupliers	Destruction ripisylve et colonisation par robiniers	Destruction ripisylve et colonisation par robiniers	Destruction ripisylve et colonisation par robiniers	Destruction ripisylve et colonisation par robiniers	Extension des cultures en bord de cours d'eau / Plantation de peupliers	Destruction ripisylve / plantation	Destruction de la ripisylve	Destruction de la ripisylve / Plantation de peupliers	Destruction totale de la ripisylve au bénéfice des cultures	Passage engins	Destruction de la ripisylve / Maisiculture
Typicité																
Rapprochement phytosociologique	Phragmition communis ?	Alnion incanae	Alnion incanae	Alnion incanae	Alnion incanae	Alnion incanae ?	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion	Fraxino-Quercion
Directive Habitat	NC (Non Communautaire)	NC en situation extra-forestière et en ripisylve	NC en situation extra-forestière et en ripisylve	NC en situation extra-forestière et en ripisylve	NC en situation extra-forestière et en ripisylve	NC en situation extra-forestière et en ripisylve	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CORINE	53.1 Roselière X 31.831 Ronciers	83.321 Plantations de Peupliers X 84.1 Alignements d'arbres	83.321 Plantations de Peupliers X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	83.324 Formations spontanées de Robinia pseudoacacia X 84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres
Alnus glutinosa		1	1	1	1					2						+
Fraxinus excelsior	+	1	2			1			1	1	3	1	2	+	2	1
Robinia pseudoacacia		4		5	3	3	3	3	4	2			1			1
Populus hybrida		3	3		1	2				1	1			5	4	2
Quercus robur						1										
Ulmus glabra				1	+	1			+	+				1		+
Acer campestre									1		1	4	2	1	1	
Sambucus ebulus	1				1		1	1	1	1			2	1	2	
Urtica dioica	1	1	2	1	1	1	1	1	+	1		2	1			
Cirsium arvense	1											+	+			
Mentha aquatica	2		1													
Iris pseudacorus	1															
Typha latifolia	1															
Phalaris arundinacea	+			1	1	+										
Lythrum salicaria	1			1												
Galium palustre					1						+			+		
Lycopus europaeus															+	
Eupatorium cannabinum	1	1	+		1	+										
Equisetum telmateia			+			1	1	1	1	1						
Carex pendula			+	+	1	+	+	+	+	1	1		1			
Saponaria officinalis							1	1	1	1						
Brachypodium sylvaticum		1				1			1	1	2	1	2	2	4	1
Crataegus monogyna			1			1					2	1	1	2		
Angelica silvestris															1	
Glechoma hederacea												+				
Helleborus foetidus										+	+					
Corylus avellana			+							+	1	+	1			
Rubus sp	3		1	3	1		2	2	1	2	1	+	1	2	2	1
Juglans regia		1	1	1		1				+			1			
Quercus pubescens		2	2							+						1
Sambucus nigra									+		1		1	1		
Rosa canina												1		1	1	
Prunus domestica													+	1		1
Salix atrocinerea	+										+					
Buddleja Davidii				1	+											
Salix smithiana							1	1								
Rhamnus alaternus	1															
Arrhenatherum elatius			+													
Cupresus macrocarpa		1														
Bambusoideae sp						1										
Salix cinerea															1	
Fallopia japonica																1
Rubia peregrina												1				
Holcus lanatus												+				
Calystegia sepium										+						
Hedera helix		+			1	1				1	2			2		+

ANNEXE 2 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CBN : Conservatoire botanique national
COPIL : Comité de pilotage d'un site Natura 2000
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction Départemental des Territoires
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs d'un site Natura 2000
ENS : Espace naturel sensible
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAE : Mesures agro-environnementales
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
PNR : Parc naturel régional
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 3 : Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les

acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à

définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitale pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.